RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02764
Numéro SIREN : 499 253 060
Nom ou dénomination : ABM ENERGIE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009800

1 **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AEM ENERGIE CONSEIL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Avenue LEONARD DE VINCI 31980 LA SALVETAT SAINT GILLES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 9 2 5 3 0 6 0 0 0 0 1 0 — Néant *

Exercice N clos le 30/09/2022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 182	AC	1 182	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 170	AG	15 170	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	26 962	AQ	26 340	621
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	139 992	AU	77 668	62 324
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	51	BE		51
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	19 174	BI		19 174
	TOTAL (II)	BJ	202 533	BK	120 361	82 172
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	625	BW		625
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 110 040	BY	100 115	1 009 925
	Autres créances (3)	BZ	1 589 224	CA		1 589 224
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	1 372 153	CE		1 372 153
	Disponibilités	CF	897 042	CG		897 042
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 312	CI		10 312
	TOTAL (III)	CJ	4 979 399	CK	100 115	4 879 284
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 181 933	IA	220 476	4 961 456

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Cegid Group

2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABM ENERGIE CONSEIL — Néant *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 181 379)	DA	181 379
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	18 138
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 737 615
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 542 800
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 479 933
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	541 420
	Dettes fiscales et sociales	DY	940 103
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 481 523
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 961 456

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 481 523
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société SASU ABM ENERGIE CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 4 961 457 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 542 801 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets
  Logiciels 1 an
* Agencements des constructions 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers 10 ans
* Matériel de transport 4 à 5 ans
* Matériel de bureau 5 à 10 ans
* Matériel informatique . 3 ans
* Mobilier 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 183			1 183
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	134 384	10 267	129 481	15 170
Immobilisations incorporelles	**135 567**	**10 267**	**129 481**	**16 353**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 042	920		26 962
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 989		1 989	
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 882			13 882
- Matériel de transport	77 679	11 730	54 409	35 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	213 992	31 255	154 137	91 110
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**333 584**	**43 905**	**210 535**	**166 955**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	125	2	75	51
- Prêts et autres immobilisations financières	15 375	3 800		19 175
Immobilisations financières	**15 499**	**3 802**	**75**	**19 226**
ACTIF IMMOBILISE	**484 650**	**57 974**	**340 091**	**202 533**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	10 267	43 905	3 802	57 974
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**10 267**	**43 905**	**3 802**	**57 974**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	129 481	210 535	75	340 091
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**129 481**	**210 535**	**75**	**340 091**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 183			1 183
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130 919	13 732	129 481	15 170
Immobilisations incorporelles	**132 101**	**13 732**	**129 481**	**16 353**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 042	298		26 340
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 989		1 989	
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 930	1 297		7 227
- Matériel de transport	45 911	10 662	44 590	11 983
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	204 738	7 857	154 137	58 459
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**284 611**	**20 114**	**200 716**	**104 009**
ACTIF IMMOBILISE	**416 712**	**33 846**	**330 197**	**120 361**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 728 752 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	19 175		19 175
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 110 040	1 110 040	
Autres	1 589 225	1 589 225	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 312	10 312	
Total	**2 728 752**	**2 709 577**	**19 175**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
La méthode de dépréciation est la suivante :
Créances supérieures à 6 mois = 50%
Créances supérieures à 12 mois = 100%

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	274
Total	**274**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	28 997	100 115	28 997	100 115
Total	**28 997**	**100 115**	**28 997**	**100 115**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		100 115	28 997	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100 115 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
CREANCES CLIENTS DOUTEUSES	
TOTAL	

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La méthode de dépréciation est la suivante

Créances supérieures à 2 ans = Dépréciation de 100 %

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 181 379,00 euros décomposé en 181 379 titres d'une valeur nominale de 1.00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 481 524 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 420	541 420		
Dettes fiscales et sociales	940 104	940 104		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**1 481 524**	**1 481 524**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	331 353
CONGÉS À PAYER	97 255
PRIME, INTERESSEMENT A PAYER	410 853
CH.SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	30 226
CH.SOCIALES À PAYER	28 483
ETAT - CHARGES À PAYER	10 909
Formation continue	462
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	922
Total	**910 462**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	10 312		
Total	**10 312**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2022
PRESTATIONS DE SERVICES	7 128 098
TOTAL	**7 128 098**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes 7 255 euros
Honoraire des autres services . 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel 46.92 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	34	
Ouvriers		
Total	**47**	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées 0 euros

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

ABM ENERGIE CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 181 379 Euros
Siège social : Avenue Léonard de Vinci – ZAD du Thaure
31880 LA SALVETAT-SAINT-GILLES
499 253 060 RCS TOULOUSE

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 MARS 2023

Décision d'affectation de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 1 542 800.69 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	1 542 800.69 €
- Le compte « Autres Réserves » s'élevant à un montant de :	1 737 615.48 €
sur lequel est prélevé un montant de :	557 199.31 €
- Soit un montant distribuable s'élevant à :	2 100 000.00 €
- Une somme de :	2 100 000.00 €

à la distribution de dividende,
montant versé à l'associée unique : 2 100 000.00 €

En conséquence, le dividende par titre s'élèvera ainsi à une somme de 11.57 €.
Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, soit le 30 mars 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements forfaitaires et sociaux ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Il est également précisé que la totalité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 sont tous non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées, à titre de dividende, au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice : 30/09/2021

- Dividende global distribué :	1 053 320.56 €
soit, par titre :	5.81 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	1 053 320.56 €

Exercice : 30/09/2020

- Dividende global distribué :	500 000.00 €
soit, par titre :	2.76 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	500 000.00 €

Exercice : 30/09/2019

- Dividende global distribué :	400 000.00 €
soit, par titre :	2.21 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	400 000.00 €

Copie certifiée conforme
La Présidente

"Copie certifiée conforme"

JM

EB AUDIT
2, Avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Colmar

ABM ENERGIE CONSEIL

Exercice clos le 30/09/2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABM ENERGIE CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif au chiffre d'affaires exposé dans la note « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des créances clients

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche. Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim,
Le 16 mars 2023

Le commissaire aux comptes
EB AUDIT



Alexandra STEMMELIN

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 183	1 183		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 170	15 170		3 465
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	26 962	26 340	622	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	139 993	77 668	62 325	48 974
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	51		51	125
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 175		19 175	15 375
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**202 533**	**120 361**	**82 172**	**67 938**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**626**		**626**	**3 082**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 110 040	100 115	1 009 925	1 102 196
Autres créances	1 589 225		1 589 225	531 504
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 372 154		1 372 154	572 154
Disponibilités	897 043		897 043	2 479 998
Charges constatées d'avance (3)	10 312		10 312	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**4 979 400**	**100 115**	**4 879 285**	**4 688 934**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 181 933**	**220 476**	**4 961 457**	**4 756 873**

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Bilan passif

	30/09/2022	30/09/20
CAPITAUX PROPRES		
Capital	181 379	18
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	18 138	1
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 737 615	1 46
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 542 801**	**1 32**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 479 933**	**2 99**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 420	51
Dettes fiscales et sociales	940 104	1 25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**1 481 524**	**1 76**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 961 457**	**4 75**

(1) Dont à plus d'un an (a)		-4
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 481 524	1 80
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

EB AUDIT
Société de Commissariat aux co
2 avenue de Bruxelle
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABM ENERGIE CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 4 961 457 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 542 801 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
  Logiciels : 1 an
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 8 ans

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 183			1 183
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	134 384	10 267	129 481	15 170
Immobilisations incorporelles	**135 567**	**10 267**	**129 481**	**16 353**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 042	920		26 962
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 989		1 989	
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 882			13 882
- Matériel de transport	77 679	11 730	54 409	35 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	213 992	31 255	154 137	91 110
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**333 584**	**43 905**	**210 535**	**166 955**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	125	2	75	51
- Prêts et autres immobilisations financières	15 375	3 800		19 175
Immobilisations financières	**15 499**	**3 802**	**75**	**19 226**
ACTIF IMMOBILISE	**484 650**	**57 974**	**340 091**	**202 533**

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	10 267	43 905	3 802	57 974
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**10 267**	**43 905**	**3 802**	**57 974**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	129 481	210 535	75	340 091
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**129 481**	**210 535**	**75**	**340 091**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comp
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 183			1 183
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130 919	13 732	129 481	15 170
Immobilisations incorporelles	**132 101**	**13 732**	**129 481**	**16 353**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 042	298		26 340
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 989		1 989	
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 930	1 297		7 227
- Matériel de transport	45 911	10 662	44 590	11 983
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	204 738	7 857	154 137	58 459
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**284 611**	**20 114**	**200 716**	**104 009**
ACTIF IMMOBILISE	**416 712**	**33 846**	**330 197**	**120 361**

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 728 752 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	19 175		19 175
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 110 040	1 110 040	
Autres	1 589 225	1 589 225	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 312	10 312	
Total	**2 728 752**	**2 709 577**	**19 175**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Les clients créditeurs figuraient dans les comptes certifiés du 30/09/2021 (exercice N-1) au passif dans la rubrique "autres dettes".
Ceci explique la différence de total bilan N-1.

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	274
Total	**274**

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comp
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	28 997	100 115	28 997	100 115
Total	**28 997**	**100 115**	**28 997**	**100 115**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		100 115	28 997	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100 115 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
CREANCES CLIENTS DOUTEUSES	100 115
TOTAL	**100 115**

La méthode utilisée pour la dépréciation des créances clients est la suivante :
- 50% si créance échue > 6 mois
- 100 % si créance échue > 1 an

La méthode utilisée pour la dépréciation des créances clients a été actualisée à la cloture du 30 septembre 2022.

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 181 379,00 euros décomposé en 181 379 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 481 524 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 420	541 420		
Dettes fiscales et sociales	940 104	940 104		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**1 481 524**	**1 481 524**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Les fournisseurs débiteurs figuraient dans les comptes certifiés du 30/09/2021 (exercice N-1) à l'actif dans la rubrique "autres créances". Ceci explique la différence de total bilan N-1.

EB AUDIT
Société de Commissariat aux com
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	331 353
CONGÉS À PAYER	97 255
PRIME, INTERESSEMENT A PAYER	410 853
CH.SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	30 226
CH.SOCIALES À PAYER	28 483
ETAT - CHARGES À PAYER	10 909
Formation continue	462
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	922
Total	**910 462**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	10 312		
Total	**10 312**		

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2022
PRESTATIONS DE SERVICES	7 128 098
TOTAL	**7 128 099**

Pour les contrats de prestations à exécution successive, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'établissement de la facture c'est-à-dire à la fin des travaux dans la mesure où :
• le niveau d'avancement de la prestation n'est pas estimable de façon fiable,
• le nombre de prestations démarrées, mais non réalisées est relativement important et que le montant individuel des factures est faible,
• Une partie des factures est soumise à l'accord préalable d'Action Logement qui peut refuser la facturation pour plusieurs raisons (délais, etc...).
• Le taux de prestations non facturables n'est pas connu à la date d'établissement et il n'y a pas de statistique disponible.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 7 255 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comp
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél 03 89 44 55 55

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 40 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	31	
Ouvriers		
Total	40	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55